



Annulation de vacances quel type de préjudice ?

Par **gregooze**, le **01/08/2013** à **12:43**

bonjour,rnAyant reçu anormalement mon solde de tout compte (congrés payés, attestation etc..) avec un mois de retard je n'ai pas pu partir en vacances avec mes amies. De quel type de préjudice s'agit-il ? rnUn retard pour l'indemnisation du pole emploi m'est aussi subi, de quel préjudice s'agit- ? Merci.

Par **moisse**, le **02/08/2013** à **10:59**

Bonjour,rnSachant que ces documents sont quérables, il faudra déjà démontrer que vous êtes bien allé les chercher en temps utile.rnPour ce qui est de Pole-emploi, je suppose qu'on est dans le cadre d'une perte involontaire (fin de CDD, licenciement...) la pré-inscription est possible.rnQuoiqu'il en soit tous les litiges sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes que vous devrez saisir.

Par **gregooze**, le **02/08/2013** à **11:52**

De quel préjudice s'agit t'il ? Financier ? D'agrément ? Moral ?